

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2013**

**Délibération 015/2013 : "convention pour une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne"**

**LIGNE DE TRESORERIE**

**M. RAGU** présente le rapport.

La commune disposait il y a encore quelques années d'une ligne de trésorerie ouverte auprès d'un organisme bancaire. L'application d'une nouvelle réglementation dans le monde bancaire a fait disparaître bon nombre de ces dispositions dans les communes, expliquant en cela la non-reconduction de celle dont disposait Etréchy.

Aujourd'hui, les effets conjugués de la crise actuelle et de la réduction des délais de paiement obligent les communes à une gestion de plus en plus fine de leur trésorerie. Cette nouvelle exigence passe par la contractualisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Dans cette perspective, la Caisse d'Epargne Ile de France propose la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive (LTI) répondant aux caractéristiques suivantes :

- montant : 400.000 €
- durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 2,40 %
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 500 €
- Commission de non-utilisation : 0,50 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

**M. BERNARD** demande pourquoi la somme de 400.000,00 €

**M RAGU** répond que le partenaire proposait une ligne de trésorerie allant jusqu'à 600.000.00€ mais que la somme de 400.000,00 se révélait suffisante.

**M. BERNARD** demande quel était l'organisme bancaire avec lequel la commune travaillait.

**M RAGU** indique qu'il s'agissait de la BICS.

**M BERNARD** précise que cela représente un coût si cette ligne de trésorerie n'est pas utilisée et demande, si tel était le cas, si une simulation a été faite.

**M RAGU** répond qu'une ligne de trésorerie doit être remboursée en fin d'année et qu'il est facile de la calculer au vu du calendrier actuel et des conditions évoquées.

Considérant la nécessité pour la Ville d'Etréchy de disposer d'un moyen d'optimisation de sa trésorerie,  
Vu l'offre présentée par la Caisse d'Epargne Ile de France,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) pour un montant de 400 000.00 euros auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

- Montant : 400 000.00 €
- Durée : 364 jours à compter de la signature du contrat
- Index : EONIA + 2,40 %
- Frais de dossier : 500 €
- Commission de non-utilisation : 0,50 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts.